

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE SANCOINS (Cher)**

Département du Cher
Arrondissement de Saint-Amand-Montrond

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 MAI 2026

DÉLIBÉRATION N° 21/2026

OBJET :	ACTUALISATION DU REGLEMENT D'AIDE AU FINANCEMENT DU BAFA				
<i>Nomenclature :</i>	<i>8.2 Aide sociale</i>				
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participant au vote
10	13	13			
Rapporteur :	Pierre GUIBLIN				
Secrétaire de séance :	Sylvie GABELLE				

L'an deux mil vingt-six, le 19 mai, à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sancoins s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre GUIBLIN, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Pierre GUIBLIN, Sylvie GABELLE, Liliane DELAFOSSE, Aurore TISSIER, Magali METHENIER, Nicolas BERGER, Adrien FONTAINE, Patrick MATHIAUD, Laurette ROUSSELET et Lauriane LHERMITTE.

Absents ayant donné pouvoir :

Madame Anne-Marie BELLEVOIX	a donné pouvoir à	Madame Liliane DELAFOSSE
Madame Corinne JOUANNOT	a donné pouvoir à	Madame Sylvie GABELLE
Madame Jeanne GAZEAU	a donné pouvoir à	Monsieur Pierre GUIBLIN

Absents excusés : Néant.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 13

POUVOIR : 3

PRESENTS A LA SÉANCE : 10

Date de convocation : 12 mai 2026

DÉLIBÉRATION

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sancoins ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Famille ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration lors de sa séance du 1^{er} juillet 2025 approuvant l'instauration d'une aide au financement du BAFA ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration lors de sa séance du 29 septembre 2026 adoptant le règlement d'aide au financement du BAFA ;
Vu le rapport du Président ;

Considérant que le règlement d'aide au financement du BAFA vise à définir les critères d'attribution et à préciser les modalités de versement de cette aide ;

Considérant que dans ce règlement il a été acté la création d'une commission ad hoc chargée d'examiner et d'arbitrer les demandes d'aides reçues ;

Considérant qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2026 et de l'installation des nouveaux membres du CCAS, il convient donc de procéder à la désignation des nouveaux membres de cette commission et d'en changer la composition ;

Monsieur le Président propose que cette commission soit composée de 4 membres titulaires et quatre membres suppléants en sus de Monsieur le Président, dont la composition serait la suivante :

- Monsieur le Président du CCAS ;
- 1 membre titulaire de la liste Sancoins, en toute confiance + 1 suppléant ;
- 1 membre titulaire de la liste Sancoins, notre ville + 1 suppléant ;
- 1 membre titulaire de la liste Ecoutons Sancoins + 1 suppléant ;
- 1 membre nommé + 1 suppléant ;
- Une secrétaire de séance (agent communal ne prenant pas part au vote).

Considérant la liste proposée au vote :

- 1 membre titulaire de la liste Sancoins, en toute confiance : Madame Corinne JOUANOT + 1 suppléant Madame Liliane DELAFOSSE ;
- 1 membre titulaire de la liste Sancoins, notre ville : Madame Aurore TISSIER + 1 suppléant Monsieur Adrien FONTAINE (membre nommé en l'absence d'autres membres de la liste Sancoins, notre ville siégeant au Conseil d'Administration) ;
- 1 membre titulaire de la liste Ecoutons Sancoins : Madame Magali METHENIER + 1 suppléant Madame Lauriane LHERMITTE (membre nommé en l'absence d'autres membres de la liste Ecoutons Sancoins siégeant au Conseil d'Administration) ;
- 1 membre nommé : Monsieur Nicolas BERGER + 1 suppléant Madame Laurette ROUSSELET ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et sur proposition du Président :

- **fixe le nombre de membres à quatre titulaires et quatre suppléants, en sus de Monsieur le Président ;**
- **acte la composition de la commission ;**
- **valide l'actualisation du règlement d'aide au financement du BAFA (documents annexés).**
- **d'autorise Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à la présente délibération.**

Délibération adoptée à l'unanimité.

A Sancoins, le 19 mai 2026.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président,



Date de publication : 22/05/2026

Mode de publication : mise en ligne.

La secrétaire de séance,

Sylvie GABELLE